

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation 22 Novembre 2021	Lundi 29 Novembre 2021	Séance du : Lundi 29 Novembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 34	
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet) représentée par Mme Marie-Luce LOSCHI ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé),

Accord pour la signature du Contrat de relance et de transition écologique - Contrat cadre entre l'Etat et le Pays Cœur d'Hérault :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Premier Ministre définissant les périmètres des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) notifié au Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault par le préfet du Département, en date du 3 mars 2021,

VU la délibération du comité syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du 16 avril 2021 portant accord pour la signature du protocole d'intention,

CONSIDERANT la volonté de l'Etat de mettre en place un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault,

CONSIDERANT que la Communauté de communes du Clermontais a participé à l'élaboration du CRTE en cohérence avec les priorités fixées par la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 et les projets de territoire du Pays et de la CCVH

CONSIDERANT que le contrat cadre récapitule les projets de la CCVH inscrits au plan pluriannuel d'investissement

Monsieur REVEL indique ce qui suit,

Les Contrats de relance et de transition écologique doivent :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...) » Extraits du site internet de l'ANCT

Dans ce cadre, **l'espace Pays est retenu par l'Etat pour** la signature du CRTE, notamment eu égard aux grandes orientations qui sont produites à ce niveau territorial :

- **Un projet de développement déjà existant** (« le Pays rêvé ») et en cours d'actualisation en ce début de mandat,
- **Des programmes et schémas réalisés à cette même échelle** : SCoT, Plan climat, Programme alimentaire, charte forestière,
- **Une organisation qui s'est structurée à cette même échelle** : le syndicat centre Hérault, la mission locale jeunes, le conseil de développement...
- **Des politiques contractuelles en cours et signées à cette échelle** : CLS, CGEAC, Programmes européens Leader, programme FEDER, contrat régional...
- **Un dialogue avec les territoires voisins** notamment avec la Métropole de Montpellier (élaboration d'un accord cadre en cours) et avec les Programmes Alimentaires de Territoire (**PAT**) voisins dans le cadre de son propre PAT.

CONSIDERANT que la Région Occitanie a indiqué son intérêt à s'associer à une telle démarche,

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les termes du CRTE 2021-2026 ci annexé à conclure entre l'Etat et le Pays Cœur d'Hérault
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique « Cœur d'Hérault » et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

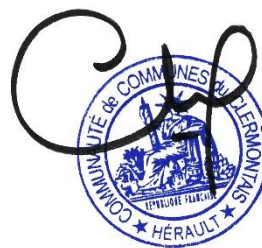
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes du CRTE 2021-2026 ci annexé à conclure entre l'Etat et le Pays Cœur d'Hérault
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique « Cœur d'Hérault » et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20211206-2021-11-29-13-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021